

Impression des attestations

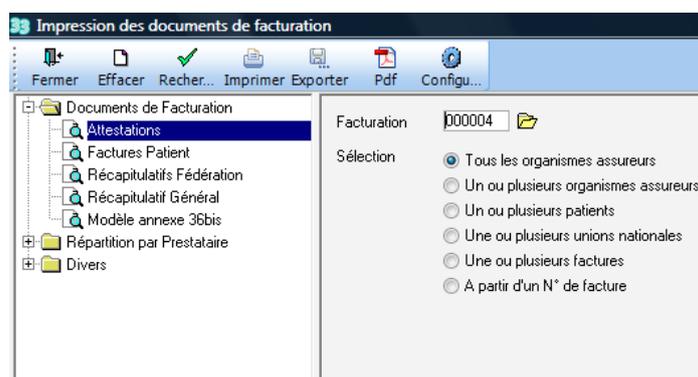
La réglementation impose l'impression et la délivrance des attestations de soins donnés (ASD). Cette délivrance n'est cependant plus nécessaire dans le cas d'une facturation avec l'envoi d'un fichier MyCareNet. Dans tous les autres cas, l'ASD doit encore être délivrée (ex : Non mutualiste, ORPSS, INIG, Assurances, Maison médicale, ...)

Facturation > Impression des documents

Les attestations de soins donnés (ASD) sont imprimables sur une imprimante matricielle de type ;

- 80 colonnes pour les modèles ASD G et H
- 136 colonnes pour les modèles ASD D

Cette imprimante doit être paramétrée et configurée au préalable : [Gestion des paramètres > Imprimantes](#)



Sélectionner « Attestations ».

Rechercher la période souhaitée en cliquant sur le dossier jaune.

Cliquer sur le bouton "Rechercher" dans la barre de menu.



Il est possible de sélectionner les attestations à imprimer de différentes manières ; par O.A., par patient, par numéro de facture etc.... Dans ces cas là, la liste à sélectionner apparaît dans le coin droit en bas de la fenêtre ; sélectionner en les soulignant en bleu, puis cliquer sur le bouton "rechercher" dans la barre de menu.

Les attestations à imprimer sont visibles dans la partie inférieure de la fenêtre. (Nom du patient, prestataire, soins et jours de passage...)



Il est possible de visualiser à l'écran les différentes attestations en utilisant la barre de défilement sur le côté droit de la fenêtre.

```

00000045

BARDOT BRIGITTE

      Non mutualiste

      Rue du Commerce, 23
1400 NIVELLES

      BARDOT BRIGITTE
      -----

010109 425412      010109 423275
020109 425014      020109 423076
030109 425412      030109 423275
040109 425412      040109 423275
050109 425014      050109 423076
060109 425014      060109 423076
070109 425014      070109 423076
080109 425014      080109 423076
090109 425014      090109 423076
100109 425412      100109 423275
DAMNET Alphonse
  
```

Cliquer sur le bouton "Imprimer"



L'impression est réalisée dans la langue choisie au niveau de la fiche de l'établissement.
[Gestion](#) > [Etablissement](#) > [Groupe](#) > [Impression](#)

Impression

Impression prescriptions Oui Non

Nombre d'exemplaires

Langage d'impression Français Néerlandais Allemand

Loi du 08/12/1992